

## **La finance solidaire et la crise : quels enseignements pour la régulation de l'offre de crédit ?**

Amélie Artis<sup>1</sup>, ATER IEP de Grenoble, CREPPEM Université Grenoble 2

### **Résumé :**

Cette communication analyse la place de la finance solidaire dans la dynamique historique du capitalisme à travers la mise en relation de l'histoire de la finance solidaire avec les évolutions du secteur bancaire et financier et celles de l'organisation des activités productives. Cette étude montre que les caractéristiques de la finance telles que la proximité, la combinaison d'activités financières et de lien social et l'articulation de principes de gestion non exclusivement marchands permettent de sécuriser et d'organiser l'offre de crédit. Face à la crise actuelle, la finance solidaire a un rôle d'amortisseur en facilitant l'accès au crédit et un rôle initiateur dans la diffusion des pratiques de sélection et de contrôle des emprunteurs.

**Mots clés :** finance solidaire, crises, histoire du capitalisme, régulation, crédit

**JEL :** G21, L30, N20

La crise financière, qui éclata à l'automne 2008, est symptomatique de l'instabilité intrinsèque du système capitalisme, qui instaure depuis la fin du compromis fordiste un nouveau régime d'accumulation tiré par la finance. En effet, la crise a dévoilé l'instabilité de ce régime d'accumulation financiarisé dont les conséquences sur le pacte social sont négatives : hausse du chômage, augmentation des faillites d'entreprises de petite et moyenne taille, restriction de l'offre de crédit, etc. Le retour de la crise interroge le système bancaire et financier sur son aptitude à répondre aux besoins de la sphère productive et les pouvoirs publics sur leur volonté de réguler la sphère économique et financière. Parallèlement, la science économique et ses différentes écoles de pensée sont questionnées sur leur capacité explicative et prédictive des crises (Boyer, 2009).

Dans ce contexte de crise financière et économique, l'attention se focalise sur les initiatives innovantes porteuses d'avenir en matière financière et économique. L'économie sociale suscite un regain d'intérêt mais ses composantes bancaires, les banques coopératives

---

<sup>1</sup> Pour toute correspondance avec l'auteur : [amelieartis@yahoo.com](mailto:amelieartis@yahoo.com)

en particulier, ont été indirectement touchées par la crise du fait de la financiarisation de l'épargne de leurs membres drainée localement par les agences. Pourtant, depuis une dizaine d'années, on assiste à la création de nouvelles structures associatives ou coopératives de financement (l'A.D.I.E.<sup>2</sup>, des Plateformes de financement local<sup>3</sup>, GARRIGUE, la NEF, la Caisse Solidaire Nord Pas de Calais, etc.), soutenues par certains réseaux bancaires coopératifs, développant de nouvelles relations de financement afin de répondre aux demandes de crédit non satisfaites. Ces structures constituent le champ de la finance solidaire défini comme un *ensemble d'activités financières et de lien social régies selon des principes de solidarité pour répondre à une demande insatisfaite de crédit bancaire professionnel*. Forme alternative au système bancaire et financier capitaliste, la finance solidaire apparaît en marge du système financier au XIXe siècle afin de faciliter l'accès au capital dans une logique de transformation de la répartition des richesses et du rapport travail/ capital. L'existence ancienne d'organisations financières solidaires résulte des évolutions de l'organisation des activités économiques et de celles des formes de la contrainte monétaire dans la dynamique historique du capitalisme. Face à la marchandisation, à la monétarisation des échanges et aux transformations du secteur financier, des nouvelles configurations de financement sont indispensables pour permettre aux entrepreneurs de mettre en marche la production. L'histoire de la finance solidaire montre que certaines organisations sont intégrées peu à peu dans le système financier, tandis que d'autres disparaissent ou subsistent à sa périphérie en réponse aux distorsions induites par le capitalisme dans la distribution du crédit pour certaines catégories d'entrepreneurs.

Cette communication analyse les liens entre la finance solidaire et le capitalisme dans une perspective historique de longue période afin d'interroger la capacité des organisations de la finance solidaire à influencer et modifier les principes de fonctionnement du système financier et bancaire au profit de la croissance économique. Que peut-on apprendre des relations entre la finance solidaire et les crises du capitalisme dans une perspective historique de longue période ? Quels sont les ressorts de la finance solidaire face à la crise actuelle ? Quels enseignements tirés en terme de régulation de l'offre de crédit ?

L'analyse historique met en évidence les réponses apportées par la finance solidaire pour réguler l'offre de crédit à différentes époques : la substitution monétaire et le crédit

---

<sup>2</sup> A.D.I.E. : Association pour le Droit à l'Initiative Economique est une association qui finance des personnes exclues du circuit bancaire (interdit bancaire, minima sociaux...) qui ont un projet d'activité

<sup>3</sup> P.F.I.L. : Plate de forme d'initiative locale qui octroie des prêts d'honneur pour des personnes dans un processus de création d'activités (TPE), [www.france-initiative.fr](http://www.france-initiative.fr)

gratuit au début du XIXe siècle, la mutualisation de l'épargne par les emprunteurs-entrepreneurs à la fin du XIXe siècle et la mutualisation des risques entre les prêteurs dans la période contemporaine. L'étude des formes prises par la finance solidaire à travers l'histoire révèle des caractéristiques communes telles que la proximité, la combinaison d'activités financières et de lien social et l'articulation de principes de gestion non exclusivement marchands. Ces caractéristiques constitueraient des ressorts face à la crise actuelle. D'un point de vue théorique, ce travail s'appuie sur la dimension sociale de la monnaie pour comprendre les mécanismes de sécurisation de l'offre de crédit : l'imbrication des relations financières et de lien social s'explique par des rapports de dettes et de créances qui s'encastrent dans des relations de proximité. Dominée par une vision circulatoire de la monnaie, la finance solidaire tend à financer les activités locales, plutôt que les activités spéculatives, permettant un meilleur suivi des emprunteurs et la création de richesses collectives. De plus, la prise en compte des différentes logiques d'actions mises en œuvre au sein de la finance solidaire permet de comprendre l'organisation de l'offre de crédit. Ce questionnement s'accompagne d'une redéfinition des rapports entre le capital et le travail dans lequel la finance solidaire s'inscrit en opposition à la domination du capital par rapport au travail. En terme de régulation de l'offre de crédit, la finance solidaire favorise la gestion collective des règles de crédit, une sécurisation partenariale des risques de crédit et une redéfinition du rapport entre le capital et le travail.

Cette communication s'appuie sur les travaux de la Théorie de la Régulation (Boyer R. & Saillard Y. (Dir.) (2002)) et ses développements en matière de théorie monétaire et financière (Aglietta & Reberieux (2004), Orléan (1999) Guttman, (2002), etc.). Ces travaux s'attachent principalement aux problèmes de coordination au niveau macroéconomique (relations entre les banques et les banques centrale). Cette communication vise à compléter cette vision macroéconomique par l'étude de la relation de crédit entre prêteurs et emprunteurs.

Dans un premier temps, il s'agit de faire une analyse historique structurée de la finance solidaire en rapport avec les évolutions du secteur bancaire et financier et de l'organisation des activités afin de dégager des propositions pour la régulation de l'offre de crédit, et dans un second temps, il s'agit de fournir des interprétations pour rendre compte de l'action de la finance solidaire pour sécuriser et organiser l'offre de crédit.

## **I. Les enseignements de la finance solidaire à partir d'une analyse historique**

### **A. Construction du cadre d'analyse**

#### *1. Définition de l'objet d'étude : la finance solidaire*

Il est difficile d'utiliser un concept récent, celui de finance solidaire, pour qualifier des expériences passées qui ne mentionnent pas ce vocable. Or il est supposé que ces initiatives monétaires et financières solidaires anciennes sont à l'origine des organisations actuelles de la finance solidaire. Pour démontrer ces continuités et discontinuités, il est nécessaire de construire un concept fonctionnel de finance solidaire en établissant ses caractéristiques stables. Dans cette optique, une méthode d'analyse structurale est utilisée (Théret, 1997, Fretel, 2008). Dans cet article, la finance solidaire est définie comme un ensemble d'activités financières et de lien social régi selon des principes de solidarité pour répondre à une demande insatisfaite de crédit bancaire professionnel, elle regroupe des initiatives monétaires et financières non exclusivement marchandes. Elle est le véhicule de relations financières (épargne et crédit) et de relations sociales entre des offreurs de monnaie et des demandeurs de monnaie dans le but de financer la production, elle facilite la rencontre et l'échange entre des emprunteurs et des prêteurs qui sans son intervention n'auraient pas échangé.

La finance solidaire s'appuie sur des relations de proximité, géographique et sociale, entre l'organisation de finance solidaire et l'offreur de monnaie d'une part, et entre l'organisation de finance solidaire et le demandeur de monnaie d'autre part. Elle est encadrée dans un système de valeurs qui la distingue des autres formes de financement (banque, marchés financiers, usuriers, etc.) et elle se concrétise par un modèle économique articulant un équilibre entre rentabilité économique et satisfaction de besoins sociaux. Les spécificités de ce modèle économique repose sur l'articulation de ressources marchandes, non marchandes et non monétaires afin d'assurer l'équilibre financier des structures tout en favorisant des choix d'investissement à forte utilité sociale.

La finance solidaire répond aux besoins d'entrepreneurs<sup>4</sup>, individuels et collectifs, qui ne trouvent ni de financement bancaire, ni informel afin de mettre en œuvre la production. En effet, des secteurs d'activités ou des formes d'activités (très petites entreprises, entreprises nouvelles, entreprises innovantes ou organisations sans but lucratif, etc.) rencontrent des

---

<sup>4</sup> Dans cet article, le terme d'entrepreneur ne fait pas référence à une théorie de l'entrepreneur précise, comme celles de Say ou de Schumpeter, il qualifie les agents qui combinent la fonction économique de production et celle de recherche de financement.

difficultés de financement auprès des circuits bancaires et des marchés financiers en raison d'un niveau de risque, *a priori*, élevé<sup>5</sup>. Ces personnes et ces activités ne disposent pas d'épargne ou de patrimoine initial, elles n'ont pas de revenus monétaires fixes ou suffisants au moment de la demande de prêt<sup>6</sup>, elles ne présentent pas de garanties suffisantes pour couvrir leur risque de défaillance et elles n'ont pas de relation de confiance<sup>7</sup> avec des établissements bancaires qui leur permettrait d'accéder à un crédit personnel ou professionnel pour le financement d'activités économiques<sup>8</sup>. Néanmoins, ces activités économiques ont vocation à générer des revenus futurs et par conséquent de rembourser le financement initial.

## 2. *Pistes de recherche et méthodologie*

Cet article propose une analyse historique structurée du rôle de la finance solidaire afin de démontrer sa contribution dans l'évolution du système financier et d'en déduire des enseignements pour la régulation de l'offre de crédit. Les analyses contemporaines de la finance solidaire la considèrent comme un phénomène nouveau alors que l'analyse historique des faits économiques apporte des preuves de son existence passée et la situe dans les débats théoriques anciens et actuels sur le financement de l'économie et sa régulation. L'approche historique a pour conséquence de relativiser les approches contemporaines centrées sur une vision fonctionnaliste de la finance solidaire et d'analyser celle-ci au centre des interactions entre des plusieurs dynamiques productives : marchandes, capitalistes, étatistes, domestiques.

La finance solidaire est un intermédiaire entre la sphère financière et la sphère productive et elle émerge pour répondre aux besoins de crédit à la production en période d'absence, des dysfonctionnements et des crises du système bancaire et financier. La correspondance entre la finance solidaire et le mode de production capitaliste découle de la diffusion des rapports marchands capitalistes dans les relations de financement. En effet, une économie de marché, en particulier une économie capitaliste, se fonde sur la primauté et l'exclusivité des rapports marchands entre les agents qui sont véhiculés par l'intermédiaire d'un médium commun, la monnaie. Dans ce contexte, le crédit est important pour le mode de

---

<sup>5</sup> Ce niveau de risque peut s'expliquer par le caractère innovant, les caractéristiques organisationnelles ou les coûts de gestion relativement importants par rapport aux bénéfices possibles

<sup>6</sup> Pour une personne au chômage, elle n'a pas de salaire tandis qu'une entreprise qui se crée n'a pas encore de client ou de chiffre d'affaires.

<sup>7</sup> Des personnes peuvent avoir accès à des services financiers ou bancaires de base (compte cheque, produits d'épargne) mais cela ne suffit pas à inspirer confiance au banquier pour leur accorder un crédit.

<sup>8</sup> La finance solidaire n'a pas vocation à répondre aux difficultés de crédit pour le crédit à la consommation ou au logement. Il faut noter que la loi de cohésion sociale de 2005 instaure un microcrédit professionnel qui intègre la finance solidaire et un microcrédit social, qui n'intègre pas la finance solidaire.

production capitaliste qui se base sur le principe de l'accumulation du capital sous forme monétaire et de nature expansif.

Le recours à l'histoire sur deux siècles (1800-2008) permet de mettre en rapport l'évolution de la finance solidaire, avec celle du système monétaire et financier, à travers principalement une historiographie du système bancaire et des marchés financiers, et celle de l'organisation des activités productives, en particulier l'histoire de l'entreprise et celle de la mise au travail. Cette mise en rapport est justifiée par la monétarisation des activités économiques depuis le XIXe siècle, et la financiarisation contemporaine de l'économie qui accroît l'influence du système monétaire et financier par la distribution du crédit à la production et accentue l'interdépendance entre la finance et l'économie.

Pour analyser cette mise en rapport, un découpage en quatre grandes périodes a été choisi, chacune étant marquée par des crises économiques structurelles telles que la Grande Dépression, le Krach de 1929 et le choc pétrolier de 1973. Ces crises économiques ont entraîné de nouveaux comportements économiques et des évolutions dans la régulation des relations économiques, monétaires et financières ; par exemple, le développement d'une finance administrée suite à la crise de 1929 en résonance aux idées de Keynes. Ces crises ont eu des conséquences pour les secteurs bancaire et financier qui se sont traduites par une raréfaction des capitaux, un durcissement des conditions d'accès au crédit ayant des impacts négatifs sur le système économique. Cette périodisation s'inspire des grandes phases du capitalisme et les dates sont des repères<sup>9</sup>.

Cette analyse s'inscrit dans la continuité des travaux régulationnistes sur les questions monétaires et financières (Aglietta & Rebérioux 2004, CAE 2004, Guttman 2002, Orléan 1999,) car elle suppose que la monnaie est une institution sociale fondatrice des rapports sociaux de production et qu'elle est un facteur déterminant dans l'évolution des régimes de croissance (Boyer 2002). De plus, d'un point de vue méthodologie, ce travail utilise l'histoire afin de construire des faits stylisés à la source d'hypothèses de travail et en vue d'apporter des éclairages dans la compréhension des interactions et des causalités.

Ce travail est construit à partir d'une recension des expériences les plus représentatives (non exhaustivité) de la finance solidaire en France depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours. Cette recension se fonde sur l'identification de théories et de leurs mises en

---

<sup>9</sup> Les dates sont des choix arbitraires et il peut exister des controverses sur les années de départ et de fin des ces phases

pratiques par la création d'organisations financières solidaires qui respectent la définition de la finance solidaire élaborée dans ce travail. L'analyse chronologique de ces théories et leurs mises en pratiques met en évidence d'une part l'évolution de la finance solidaire et celle de son rapport avec la sphère financière et productive, et d'autre part les apports de la finance solidaire dans la structuration du secteur bancaire et financier.

## **B. Quatre phases d'évolution de la finance solidaire**

### *1. 1800 – 1852 : la finance solidaire : redéfinir les conditions d'accès et le coût du crédit*

Suite à la révolution française, qui a modifié radicalement l'organisation des relations sociales et économiques, l'économie française se transforme passant d'une production artisanale caractérisée par une faible utilisation du capital et des petites unités de productions majoritairement rattachées à la sphère domestique, à une production industrialisée et mécanisée avec une intensification du processus d'industrialisation (progrès technique, accroissement de la taille des entreprises industrielles, modification de l'organisation du travail). Le financement des activités productives agricoles et artisanales est fourni par les réseaux sociaux traditionnels (famille, village, confrérie, usurier, etc.) sous forme monétaire, non monétaire et non marchande. La modification du mode de production et corollairement l'organisation du travail obligent les individus à transformer leurs activités nécessitant le recours à la monnaie et au crédit. Or ces individus ont peu d'épargne et ils ne remplissent pas les conditions pour obtenir du crédit auprès de capitalistes ou d'institutions bancaires : obligation d'une épargne préalable, de garanties réelles.

Quatre organisations du travail coexistent : une organisation centralisée et hiérarchisée où le travailleur n'est pas propriétaire des moyens de production, une organisation artisanale indépendante où l'artisan est propriétaire de moyens de production, des organisations d'entreprises rurales avec des techniques et une main œuvre anciennes et une organisation proto industrielle basée sur des activités de sous-traitance à des travailleurs à domicile par un marchand manufacturier qui fournit les matières premières et le capital. Cependant le développement industriel s'accompagne d'une dégradation des conditions de vie des ouvriers. Pour améliorer leurs conditions, deux options sont possibles : d'une part redéfinir la redistribution des richesses entre le travail et le capital, et d'autre part permettre aux ouvriers de devenir les propriétaires du produit de leur travail.

Dans ce contexte, des expériences de substitution monétaire émergent telles la Banque d'échange d'Owen (Labour exchange standard) et la Banque du Peuple de Proudhon. Fondée

sur une critique de la monnaie, ces expériences veulent permettre aux travailleurs d'accéder à la propriété des moyens de production et proposent une organisation monétaire et financière non marchande. Dans ces expériences monétaires et financières, il s'agit de substituer la monnaie métallique par de la monnaie-papier dont l'unité est constituée par l'heure de travail et par l'échange réciproque des marchandises entre les producteurs. L'une des conséquences de ces substitutions monétaires est la gratuité du crédit. Par ce système, il s'agit de contourner les problèmes d'accès et de coût du capital sous forme monétaire en réévaluant les richesses sur la base de l'échange de produits du travail.

A la même époque, l'idée du crédit gratuit existe aussi dans le courant associationniste avec les travaux de Buchez et Blanc. L'objectif est la prise en charge du coût du crédit par l'Etat en proposant un intérêt nul dans des activités choisies. Pour Buchez, l'Etat doit aider à la création d'associations ouvrières de production à l'initiative d'ouvriers qualifiés en leur proposant un crédit d'Etat, remboursable grâce aux réserves impartageables de l'association issues des bénéfices dégagés par l'activité. En raison de son rôle d'organisateur général de la production, Louis Blanc, dans *l'Organisation du Travail* (1839), plaide aussi pour un crédit d'Etat à taux zéro pour financer les achats de matériel et pour assurer l'emploi et la production dans les ateliers sociaux.

Ces expériences, qui s'apparentent à la finance solidaire, proposent des alternatives financières fondées sur la substitution monétaire et la gratuité du crédit afin de financer des formes d'organisations collectives non capitalistes. Ces initiatives suggèrent la prise en charge du coût du crédit par l'Etat. Cependant, ces expériences de crédit gratuit et de modification de l'organisation du crédit, qui ont jalonné le XIXe siècle, se sont peu répandues ; elles étaient soit d'une portée limitée et restrictive à cause de leur caractère communautaire, soit l'intervention importante de l'Etat était trop dirigiste, à contre courant avec l'esprit d'initiative individuelle et de liberté insufflé par la Révolution Française.

## 2. 1852 – 1929 : Mutualisation de l'épargne populaire par la finance solidaire

Cette phase se caractérise par l'enracinement du mode de production capitaliste, le développement du secteur bancaire et financier et de la construction de l'Etat social. En effet, la période est marquée par l'intensification du processus d'industrialisation : progrès technique, accroissement de la taille des entreprises industrielles, modification de l'organisation du travail (redéfinition du rapport de force travail/capital, montée du salariat, etc.).

Cette phase est aussi celle de la construction d'un système financier moderne et elle intègre la première ère de la mondialisation financière entre 1880 et 1914 (Flandreau & Zumer, 2004). Le système financier est composé de plusieurs acteurs (Banque de France et ses succursales, banques locales et régionales privées, banques par actions et premières banques mutualistes) organisés de manière hiérarchique et selon une division du travail entre les banques spécialisées et les banques de dépôts. La structure du système financier repose sur un tissu dense de banques locales et régionales au sens large<sup>10</sup> qui répondent au besoin de crédit à court terme des entreprises capitalistes.

Dans ce contexte, la finance solidaire se développe sous la forme d'associations collectives et privées offrant du crédit à ses membres par la mutualisation de l'épargne et la combinaison des principes marchands et non marchands. Il s'agit de soutenir les transformations de la petite production agricole et artisanale en facilitant l'accès au crédit. La finance solidaire se développe sous des formes et selon des logiques différentes<sup>11</sup> : les milieux ouvriers créent des coopératives de prêts mutuels pour soutenir les associations ouvrières de production tandis que la bourgeoisie libérale et le courant des catholiques sociaux promeuvent des coopératives d'épargne et de prêt pour soutenir la petite production locale.

Pour le mouvement coopératif, l'enjeu est de soutenir le développement des associations ouvrières de production en leur délivrant des financements adaptés. Sans intervention de l'Etat, Béluzé fonde la première banque associative de France « *Le Crédit au Travail* » en 1863 avec pour but de développer les principes de solidarité et de mutualité pour rendre le crédit accessible aux travailleurs ; elle propose des prêts aux associations et à ses membres à hauteur du capital détenu ou d'un montant supérieur en cas de garantie solidaire d'autres membres. Cette société intervient en titres de participation, en recevant l'escompte des valeurs commerciales des associations et en proposant des prêts sur des garanties ; elle s'interdit toutes opérations de Bourse et les bénéfices sont répartis entre les associés et un fonds de réserve sociale. Cependant, celle-ci fait faillite face aux besoins importants des associations, entraînant dans son sillage de nombreuses organisations coopératives. Les principes de fonctionnement sont repris par d'autres organisations associatives de

---

<sup>10</sup> En effet, A. Plessis (1987) critique la thèse du retard français en matière bancaire à partir d'une redéfinition de la banque et d'un recensement quantitatif important des différentes formes qui prend à la banque à cette époque. Il définit la banque comme toute entreprise qui fait du crédit par des opérations d'escompte, et dénombre plus de 1 300 établissements en France vers 1850-1870.

<sup>11</sup> Voir Gueslin (1998) pour une description détaillée.

financement telles que la Stéphanoise, la société Lyonnaise de crédit au Travail, etc. (Véron, 1865).

En 1865, Walras<sup>12</sup> défend la finance solidaire sous la forme des associations ouvrières de crédit à destination des travailleurs qui facilitent la création d'un capital indivisible par le regroupement de cotisations volontaires et régulières des membres. Les sociétaires ont le droit d'emprunter sans garantie pour le même montant que leur quote-part, ou d'emprunter avec la garantie d'autres sociétaires pour la somme totale des quotes-parts. D'une part les cotisations des membres permettent de constituer un capital social, et d'autre part, les membres sont solidaires et offrent une garantie collective facilitant l'accès à des capitaux externes à la caisse. Ainsi dans le cas d'un crédit personnel sans garantie réelle du travailleur, l'association de crédit assume le risque en offrant la garantie collective de tous ses membres et en engageant le capital social. Selon Walras, la finance solidaire contribue à la transformation des ouvriers en capitalistes en leur facilitant l'accès au crédit.

Enfin, les coopératives d'épargne et de crédit de type Raiffeisen ou Schulze ont pour finalité de permettre aux paysans et aux artisans d'améliorer leur situation matérielle, de réduire la dépendance vis-à-vis de l'usurier, de faciliter l'accès au crédit et d'encourager les comportements d'épargne. Leur fonctionnement repose sur plusieurs principes : l'adhésion de l'emprunteur à la coopérative, la caution mutuelle entre les membres, la proximité géographique et sociale, la redistribution de l'épargne locale sur place, l'octroi des crédits à faible taux d'intérêt sur le moyen terme et la responsabilité individuelle, solidaire et illimitée de tous les membres de la caisse.

Afin d'amortir les transformations du mode de production, les activités de prêt et d'épargne de la finance solidaire s'opèrent dans la proximité en faveur d'activités locales et sans l'intervention de l'Etat. La sécurisation des activités de prêts repose sur le lien social et la caution morale. La mutualisation de l'épargne, des risques et le cautionnement mutuel entre les emprunteurs dans les organisations de finance solidaire répondent à l'absence d'épargne individuelle préalable et favorisent la création et le maintien d'unités de production locales et d'organisations non capitalistes. La finance solidaire de l'époque propose une régulation

---

<sup>12</sup> Avant la publication de ses ouvrages d'économie politique pure, Walras publia trois leçons publiques qu'il avait présentées au Cercle des Sociétés savantes, sous le titre « Les associations populaires de consommation, de production et de crédit » pendant l'hiver 1865. Dans cet ouvrage, Walras s'attache à donner une démonstration scientifique de l'apport enrichissant des associations populaires. Il expose un projet de loi de réforme du code du commerce et une analyse de deux institutions déjà à l'œuvre, le Crédit au Travail et la Caisse d'Escompte des associations populaires de crédit, de consommation et de production.

mutualisée de l'offre de crédit au sens où l'accès au crédit est orchestré par des organisations collectives dans lesquelles les membres mutualisent leur épargne et s'apportent caution mutuelle. L'accès au crédit est favorisé par la mise en commun de l'épargne et il est sécurisé par le lien social existant entre les épargnants et les emprunteurs. Ces initiatives sont du ressort des individus, sans intervention étatique et la question du coût du crédit n'est pas directement prise en considération.

### 3. 1929 à 1973 : la mise sous silence de la finance solidaire

La crise de 1929 bouscule les milieux d'affaires et financiers et suspend le processus de libéralisation financière. Les années trente sont caractérisées par un mouvement de « *désintégration financière* » en raison des réformes pour le contrôle du système monétaire et financier et la limitation de la mobilité des capitaux.

La fin de la guerre marque le début du modèle fordiste qui se fonde sur l'adéquation entre organisation du travail dans la production et consommation des salariés (production « de masse » et consommation « de masse »), l'augmentation de la masse monétaire par le crédit facilitant une croissance des investissements et de la consommation, la concurrence oligopolistique basée sur des économies d'échelle et la croissance de la productivité facilitant la répartition des gains de productivité entre salaires et profits. Le salariat et les relations marchandes accentuent le transfert des nombreuses activités de la sphère domestique vers la sphère marchande. L'Etat favorise des formes de solidarités collectives institutionnalisées tout en s'appuyant sur tissu associatif dense et en expansion. Le nouveau régime monétaire se fonde sur le développement de la monnaie de crédit émise par des banques privées et par l'Etat selon le modèle d'une « économie d'endettement » (Hicks, 1975) et il se caractérise par une régulation administrative dirigée par l'Etat de l'offre de crédit selon un régime monétaire « administré » (Aglietta, 2005). Le crédit et les faibles taux d'intérêt ont stimulé l'économie en finançant la consommation de masse et les déficits publics (Guttman, 2002). La régulation est de type administrée par la puissance publique au service d'un pacte social reposant sur un partage des profits et des salaires accepté de tous, assurant protection sociale et consommation en contrepartie de l'acceptation de la subordination du contrat salarial et de la diffusion d'un régime d'accumulation intensif. Pendant cette phase, les banques coopératives, avec le soutien de l'Etat, participent à la modernisation de l'économie, à la création et la répartition des richesses (crédit professionnel, crédit au logement, crédit à la consommation) par la distribution de produits tels que les prêts bonifiés (Demoustier, 2001). Le processus d'institutionnalisation et d'évolution des coopératives de crédit les a conduites à se séparer

des autres formes de finance solidaire en intégrant le système bancaire commercial. Les banques coopératives se distinguent de la finance solidaire car elles ont la fonction de création monétaire et non celle d'intermédiaire entre des financeurs et des emprunteurs. L'accès au crédit est facilité et son coût est encadré par l'Etat par l'existence de produits d'épargne et de crédit bonifiés (crédit à l'agriculture, livret d'épargne populaire, etc.). Dans ce contexte, les autres alternatives financières telles que la finance solidaire sont affaiblies et elles restent dissimulées dans la sphère informelle.

#### 4. *1973 – 2008 : la finance solidaire : mutualisation des risques entre les prêteurs*

Les premiers chocs pétroliers (1973, 1979) symbolisent la fin de la croissance stable de la période fordiste, ils amorcent une succession de crises économiques qui se traduisent par une présence structurelle du chômage de masse, déstructurant le rapport salarial fordiste et amoindrissant l'Etat Providence.

Le changement de politique monétaire dès 1979 se focalise sur la lutte contre l'inflation et son corollaire, la hausse des taux d'intérêt réels au profit des créanciers. Le régime monétaire est fortement transformé passant d'une « économie d'endettement » à une « économie de marchés financiers libéralisés » selon Aglietta (2005). Plusieurs facteurs valident l'hypothèse d'un nouveau régime monétaire guidé par la finance (Plihon, 2004, Aglietta & Rebérioux, 2004, Orléan, 1999) : la convergence vers un système financier et monétaire globalisé, l'intensification des échanges internationaux de marchandises et de capitaux, favorisée par des politiques en faveur d'une libéralisation et un décloisonnement des marchés financiers pour accroître les flux financiers, et la création de grands marchés (marché unique en Europe). La finance de marché devient prédominante par rapport au financement par crédit bancaire pour les grandes entreprises et les Etats. Les impacts du capitalisme financiarisé sont importants pour les individus car ils modifient les conditions d'accès et d'évaluation des activités de financement. Les petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas accès aux marchés de capitaux, subissent les impacts indirects de la globalisation financière par des modifications dans les conditions monétaires et non monétaires d'accès au crédit bancaire. En effet, la sélection des entrepreneurs-emprunteurs se concentrent sur les éléments financiers et marchands fragilisant, voire excluant, une partie de la population ayant pour conséquence de créer un creux bancaire pour certaines catégories d'entrepreneurs tels que les chômeurs-créateurs d'activités (Guérin & Vallat, 1999).

La finance solidaire contemporaine émane d'abord d'épargnants qui modifient leurs comportements en favorisant des investissements socialement responsables (transparence, activités d'utilité sociale, etc.), puis de réseaux bancaires qui veulent atteindre de nouvelles clientèles dans le cadre d'une relation bancaire sécurisée, externaliser une partie des risques financiers liés à ces clientèles et développer des actions socialement responsables, et enfin des pouvoirs publics qui, pour lutter contre le chômage, encouragent la création d'activités et d'emploi en favorisant la création de circuits de financement ciblés. La finance solidaire met en place des processus innovants liant l'analyse financière et sociale afin de réduire les asymétries d'information, les problèmes d'agence et les comportements d'opportunisme. En effet, les financeurs privés et publics s'associent dans ces nouveaux intermédiaires financiers, ils mutualisent leur participation financière et technique afin de réduire les risques d'aléa moral et de défaillance.

La finance solidaire contemporaine se compose de cinq grandes catégories selon les types de produits financiers : les organisations de microcrédit (A.D.I.E<sup>13</sup>, Plateformes de financement local<sup>14</sup>, etc.), les clubs d'investisseurs solidaires (C.I.G.A.L.E.S.<sup>15</sup> ou les C.L.E.F.E.S.<sup>16</sup>) complétés par les sociétés de capital risque solidaire (Garrigue, Autonomie & Solidarité, etc.), les sociétés financières solidaires (Nef, Caisse Solidaire Nord Pas de Calais) et les fonds garantie (France Active).

Les organisations de microcrédit sont des associations qui distribuent des prêts de faible montant unitaire à vocation sociale pour le financement d'activités génératrices de revenus. Les fonds prêtés de ces structures associatives proviennent de leurs fonds propres et de lignes de crédit octroyées par des réseaux bancaires. Elles se positionnent comme des intermédiaires en vue de la bancarisation de nouveaux entrepreneurs. L'accompagnement et la caution solidaire sont les principaux mécanismes de sélection et de contrôle des emprunteurs.

La constitution de clubs d'investisseurs solidaires, tels les C.I.G.A.L.E.S. ou les C.L.E.F.E.S., mobilise directement l'épargne de particuliers pour financer des projets alternatifs. Le fonctionnement des clubs d'investisseurs solidaires repose sur la mise en place de circuits courts de financements entre des épargnants et des emprunteurs basés sur de

---

<sup>13</sup> A.D.I.E. : Association pour le Droit à l'Initiative Economique est une association qui finance des personnes exclues du circuit bancaire (interdit bancaire, minima sociaux...) qui ont un projet d'activité

<sup>14</sup> P.F.I.L. : Plate de forme d'initiative locale qui octroie des prêts d'honneur pour des personnes dans un processus de création d'activités (TPE), [www.france-initiative.fr](http://www.france-initiative.fr)

<sup>15</sup> C.I.G.A.L.E.S. : Club d'investisseurs pour une gestion alternative locale de l'épargne solidaire qui regroupent des particuliers qui mutualisent leur épargne pour soutenir des projets locaux, [www.cigales.asso.fr](http://www.cigales.asso.fr)

<sup>16</sup> C.L.E.F.E. : Club Local d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent est aussi un regroupement de personnes qui mutualisent leur épargne pour la création d'activité par des femmes, [www.racine-clefe.com](http://www.racine-clefe.com)

réseaux sociaux interpersonnels ou interprofessionnels. Les sociétés de capital risque solidaire reprennent plusieurs principes des clubs d'investisseurs solidaires à une échelle plus large. Elles collectent l'épargne locale et investissent dans des entreprises en création, développement ou reprise. Elles financent par apport en capital des projets ayant une utilité sociale concrète telle que l'insertion par l'économique, l'écologie, le commerce équitable, etc. Ces sociétés s'appuient sur une gestion décentralisée dans laquelle les citoyens sont impliqués en qualité d'épargnants et d'investisseurs. Issues de mouvements politiques, religieux ou communautaires, ces sociétés ont peu à peu élargi leur cercle d'influence, elles se sont institutionnalisées par l'ouverture de leur capital à des investisseurs publics et elles ont noué des partenariats importants avec des banques pour assurer leur développement.

Les sociétés financières solidaires sont des institutions adossées à une banque, le Crédit Coopératif par exemple, qui proposent des prêts pour soutenir la création et le développement d'activités socialement responsables (écologie, insertion par l'économique, culture, etc.) et des produits d'épargne solidaire tels que des livrets d'épargne à terme et des parts sociales. La sélection des emprunteurs associe des critères financiers à des critères moraux, environnementaux ou d'utilité sociale tandis que les épargnants ont la possibilité de redistribuer une partie de la rémunération des produits d'épargne solidaire à des associations de leur choix.

Les fonds de garantie solidaire sont créés sur la base d'un partenariat avec les collectivités locales, les entreprises locales et les banques locales, leur gestion est décentralisée et leur structure associative<sup>17</sup> permet d'assumer les coûts de fonctionnement élevés en mobilisant des fonds privés (dons, mécénat) et des fonds publics (subventions). D'une part la participation des collectivités locales incite les partenaires à abonder le fonds de garantie multipliant sa capacité d'action et d'autre part, la contribution des collectivités locales favorise et augmente le ratio d'additionnalité pour les prêts complémentaires. La médiation du fonds de garantie solidaire a un impact sur les conditions monétaires et non monétaires des prêts bancaires adossés : le fonds de garantie offre une couverture en cas de défaut à un coût relativement faible pour l'emprunteur (entre 4 % et 6% en 2007) et la participation de plusieurs acteurs augmente la capacité d'intervention. La garantie solidaire, partenariat entre les trois agents (le prêteur, l'emprunteur et le garant), établit une médiation et favorise la construction d'une relation financière. L'intérêt des parties prenantes réside dans la

---

<sup>17</sup> Sans but lucratif, les associations loi 1901 suivent des règles de gestion leur permettant de mobiliser des ressources de différentes natures, tout en respectant les principes de viabilité économique.

sécurisation financière du crédit bancaire<sup>18</sup>. D'une part, l'organisme de garantie solidaire sélectionne et accompagne les emprunteurs, d'autre part, il sécurise le risque financier de la banque. L'organisme de garantie solidaire ne se substitue pas aux banques, son rôle est transitoire. Il est seulement activé durant les phases de financement initial d'un projet et en présence d'une faible bancarisation de l'emprunteur parce qu'il crée une relation de confiance entre les banques et les entreprises réduisant les phénomènes d'incertitude.

De nos jours, face à un système bancaire et financier excluant, la finance solidaire contemporaine propose une sécurisation du crédit pour les financeurs afin de les inciter à prêter à des emprunteurs *à priori* risqués. Par la mise en commun des fonds et l'externalisation des procédures de sélection, de contrôle et d'accompagnement des emprunteurs à des nouvelles structures associatives et coopératives de financement, le système bancaire renoue avec des clientèles hors du système. Les structures associatives et coopératives de financement solidaire émanent des épargnants, elles sont soutenues par l'Etat à des échelons locaux (communes, régions, etc.). La présence de différents agents (banques, Etat, épargnants) encouragent les compromis dans les décisions de crédit en répondant aux intérêts réciproques des partenaires tels que la création d'activités et la lutte contre le chômage. L'accès au crédit est régi par une régulation associative dans laquelle les financeurs se regroupent pour offrir du crédit, réduire les risques et mettre en place de processus adaptés de sélection et de contrôle des emprunteurs.

### **C. La finance solidaire comme processus historique**

Cette analyse historique structurée met en évidence la manière dont la finance solidaire a évolué en fonction des modifications dans l'organisation des activités productives et du système bancaire et financier. Pendant la première phase, la finance solidaire se construit comme une alternative à l'installation du mode de production capitaliste en proposant des outils de financement non capitalistes tels que la monnaie-papier évaluée en temps de travail et le crédit gratuit. Pendant la deuxième phase, la finance solidaire s'intègre dans le mode de production capitaliste et propose de fournir du crédit à des emprunteurs afin qu'ils deviennent des entrepreneurs capitalistes ou non capitalistes (associations ouvrières) par la mutualisation de l'épargne. Pendant la troisième phase, la finance solidaire s'efface, les

---

<sup>18</sup> «Les fonds de garantie qui associent des établissements financiers concernés par les opérations garanties n'ont pas pour objet de permettre le financement de projets moins rentables, mais de protéger le prêteur contre des éléments économiques qui étaient imprévisibles lors des travaux d'évaluation et de compléter des sûretés difficiles à mettre en place. (...) Les fonds de garantie permettent aux banques de prendre des risques dans des conditions de plus grande sécurité financière.» (Arnaud, 1994).

demandes de crédit sont satisfaites par le système bancaire encadré par l'Etat. Pendant quatrième phase, alors que le système de production industriel est déstructuré obligeant les entrepreneurs et les travailleurs à redéfinir leurs relations et qu'un nouveau creux bancaire apparaît, le système bancaire et l'Etat renoue avec la finance solidaire afin de mutualiser les risques et d'améliorer l'affectation des financements. Cette lecture historique rappelle que les banques ne sont pas les seules formes de financement de la production et que l'accès au crédit est essentiel dans la dynamique économique marchande.

Face aux besoins de financement de la production dans des configurations bancaires et financières différentes, la finance solidaire démontre le besoin de structures de proximité constituant un capital collectif et offrant des services financiers socialisés afin de mutualiser l'épargne et de réduire les risques. En effet, les organisations de finance solidaire sont des structures qui agissent dans la proximité géographique et sociale de leurs épargnants et emprunteurs et elles offrent des activités de prêts et d'épargne conditionnées par du lien social afin de réduire les asymétries d'information et les comportements opportunistes. Le capital géré par la finance solidaire provient de l'épargne individuelle des particuliers, de fonds privés de banques et de fonds publics et il ne suit pas une logique purement marchande. Cette mise en commun répond à deux enjeux principaux : d'une part, constituer une mise de fonds importante en l'absence d'épargne préalable pour les emprunteurs, et d'autre part diviser la prise de risques des prêteurs.

La recension historique de la finance solidaire présente une diversité des formes prises par la finance solidaire (voir tableau 1).

**Tableau 1 Analyse de la finance solidaire par phases**

|                                     | 1800 – 1852   | 1852 – 1929  | 1929 – 1973                      | 1973 - 2008   |
|-------------------------------------|---|--|----------------------------------|---|
| Formulation du problème             | Exploitation des travailleurs par le mode de production capitaliste | Concentration du capital et pénurie de financement pour les petits producteurs, les associations ouvrières | Encadrement du crédit par l'Etat | Creux bancaire  |
| Proposition de la finance solidaire | Substitution monétaire et crédit gratuit étatique ou privé          | Mutualisation de l'épargne des emprunteurs   |                                  | Mutualisation des risques entre les financeurs  |
| Régulations                         | Régulation communautaire  | Régulation mutualisée  | Régulation administrée           | Régulation associative  |
| Formes de finance solidaire         | Owen, Proudhon<br>Banque du Peuple<br>Bucheze, Blanc                | Béluzé crédit au Travail<br>Walras<br>Raiffeisen   |                                  | Microcrédit, clubs d'investisseurs solidaires, capital risque solidaire, sociétés financières solidaires<br>Fonds de garantie solidaire |

En fonction des configurations institutionnelles historiques, la finance solidaire ne se caractérise pas par une forme d'organisation spécifique mais par un but commun, celui d'accompagner l'évolution du rapport capital/travail par le biais du financement d'activités productives non capitalistes. En effet, elle a pour but de répondre aux besoins de financements d'activités productives portées par des entreprises collectives et individuelles rationnées, elle respecte des principes d'attribution et de gestion du crédit non lucratifs. Elle propose une

régulation de l'offre de crédit qui encourage une mutualisation de l'épargne, favorise la gestion collective des décisions d'affectation du crédit et fournit une sécurisation des risques de crédit des prêteurs.

## **II. La finance solidaire contemporaine : sécuriser et organiser l'offre de crédit**

### **A. Sécuriser l'offre de crédit**

#### *1. Imbrication d'activités financières et de lien social*

La finance solidaire est une instrumentalisation d'outils de financement fondée sur du lien social afin de démarrer un processus de réinsertion professionnelle et sociale (Servet JM & Vallat D, 1999/2000). Elle permet de lutter contre les problèmes d'asymétrie d'information *ex ante* et *ex post* liés aux activités financières par l'accompagnement des emprunteurs : elle a un rôle de sélection, d'accompagnement, de validation et de contrôle des emprunteurs (Vallat, 1999, Vallat & Guérin, 1999, Guérin, 1999). La finance solidaire enracine la relation de financement sur du lien social. Cette imbrication des relations financières et de lien social, qui permet de sécuriser le crédit, s'explique par la dimension sociale de la monnaie comme expression des rapports de dettes et de créances participant à l'édification de liens sociaux (Aglietta & Orléan, 1995, 1998). La finance solidaire instaure un processus de monétisation des rapports sociaux en introduisant une relation d'échange monétaire sur des rapports sociaux existants.

Comme le formule la théorie régulationniste, la monnaie est une institution fondamentale d'une économie marchande (Boyer, 2004 : 14) et les modalités de sa création et de sa circulation déterminent les formes des régimes d'accumulation. Cette vision de la monnaie permet de comprendre la participation de la finance solidaire durant les différentes phases car elle participe à la définition des rapports sociaux entre différents groupes.

#### *2. Réactiver les proximités et les réseaux sociaux*

Le crédit fournit une quantité d'argent aujourd'hui que l'emprunteur s'engage à rembourser dans le futur, soit en une fois, soit par tranches, en contrepartie d'une rémunération (le taux d'intérêt). De plus, le développement des relations monétaires implique un accroissement de l'anonymat dans les échanges. Ainsi, la dissociation temporelle et l'accentuation de l'anonymat sont deux facteurs d'accroissement de l'incertitude dans les relations financières impliquant une restriction de l'offre de crédit. Pour parer à cette

difficulté, la finance solidaire mobilise différents registres de la proximité et mobilise les réseaux sociaux.

La finance solidaire est ancrée au « local » en activant différentes formes de proximités géographique, organisée et sociale (Glémain, Bioteau, Artis, 2008). Elle contribue à l'accès aux services de financement et d'accompagnement à la création d'entreprises locales, en réponse à des problèmes de financement que ni le marché, ni les collectivités ne veulent (ou peuvent) traiter seuls. Par la mobilisation de la proximité et des réseaux sociaux, la finance solidaire induit une personnalisation de la relation de financement favorisant la coopération entre les emprunteurs et les prêteurs.

### 3. *Financer des activités productives locales*

La finance solidaire finance principalement des activités économiques locales portées par des auto-entrepreneurs, des petites entreprises et des entreprises collectives sans but lucratif qui rencontrent des situations de rationnement du crédit bancaire. A travers ces cibles, la finance solidaire privilégie la monnaie comme moyen de circulation ayant une fonction sociale, au détriment de sa fonction de réserve de valeur et de ses propriétés spéculatives. Elle propose une réaffectation de l'épargne locale pour les activités locales. Cette relocalisation de l'épargne permet un meilleur contrôle des emprunteurs, répond aux demandes des épargnants et participe à la création et la distribution des richesses localement. Dans cette vision, l'arbitrage dans les décisions de financement n'est pas l'évaluation boursière mais l'amélioration des conditions de vie locales, individuelles et collectives.

## **B. Organiser l'offre de crédit**

### 1. *Combiner des principes marchands et non marchands*

Les organisations de finance solidaire combinent des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires leur permettant d'une part d'accroître le capital disponible et d'autre part de réduire le coût du crédit. En effet, les organisations de finance solidaire collectent l'épargne d'individus et d'investisseurs institutionnels qu'elles rémunèrent au prix d'un compte épargne, soit environ 4%, puis elles mobilisent des fonds à titre gratuit (dons) et elles sollicitent des subventions publiques pour couvrir les frais liés à l'accompagnement du crédit. Ces différentes ressources accroissent les fonds disponibles et corollairement réduisent le coût de la ressource. De plus, les organisations de finance solidaire mobilisent des ressources humaines bénévoles pour la gestion et le suivi des dossiers leur permettant de

maitriser leurs coûts de fonctionnement liés à la distribution de financements de faible montant.

Cependant, ces mécanismes de réduction du coût de la ressource et de la maîtrise des coûts de fonctionnement ne se répercutent pas systématiquement et intégralement sur le coût du crédit. En effet, certaines organisations considèrent que l'emprunteur doit payer le coût réel du prêt et elles proposent des taux d'intérêt supérieur au taux bancaire. A l'inverse, des organisations considèrent que le coût et les surcoûts éventuels du prêt doivent être pris en charge par des mécanismes de solidarité étant donné que ces activités produisent un bien être collectif, le taux d'intérêt est nul et les fonds sont issues de subventions publics et de dons privés.

## 2. *Formes de compromis social*

Les organisations de finance solidaire ne sont pas des entreprises classiques relevant de l'archétype de l'entreprise industrielle ou de celle artisanale, mais elles combinent des logiques d'actions complexes. Elles sont des financeurs collectifs qui rassemblent des agents (banques, Etat, entreprises, épargnants, etc.) suivant des logiques d'action différentes. Ces logiques d'action, appartenant aux mondes marchand, industriel, civique et domestique, sont parfois en contradiction entraînant des disputes potentielles ou réelles qui peuvent s'exprimer par le refus d'une demande de crédit. Les organisations de la finance solidaire acquièrent un rôle de médiateur dans la relation de financement entre le prêteur et l'emprunteur. L'alliance entre les organisations de finance solidaire, les opérateurs du système bancaire, les épargnants, l'Etat et les collectivités territoriales vise à résoudre le problème de l'accès au crédit car celui-ci est un frein au développement économique. En effet, sans crédit, le tissu économique se ramollit et s'essouffle entraînant des problèmes de sous emploi et de sous exploitation des ressources. Ce scénario est néfaste à la fois par les agents de la sphère marchande car il se traduit par une baisse du profit et ceux de la sphère civique car il génère des tensions sociales fortes source d'instabilité pour l'Etat. Par la mobilisation de compromis de plusieurs natures, les organisations de la finance solidaire affirment l'intérêt collectif de son rôle tout en préservant les registres de justification de chaque monde. Néanmoins, l'issue de l'ensemble de ces compromis n'est pas stable, on constate une divergence entre un ensemble à dominante marchande qui place la finance solidaire dans une logique d'intégration vers le monde marchand et un ensemble à dominante coopérative qui privilégie une logique non capitaliste et affirme la pluralité des modes de financement.

## Conclusion

L'analyse historique structurée de la finance solidaire démontre le besoin pour la sphère productive d'accéder au crédit. Or celui-ci, régi par des principes exclusivement marchands et capitalistes, tend à exclure des emprunteurs-entrepreneurs entraînant des tensions. La finance solidaire, par la mise en place de structures financières associatives et coopératives, propose de faciliter la régulation du crédit en mutualisant l'épargne, en sécurisant les risques entre les prêteurs et en combinant des principes de gestion non exclusivement marchands. L'étude de ces pratiques conclut à repenser la dimension sociale du crédit et sa fonction dynamique au cœur des activités économiques, à relocaliser les activités financières pour le soutien d'activités productives locales en vue d'améliorer le bien être collectif et individuel. De plus, la finance solidaire invite à plus de coopération entre les prêteurs (banques, Etat, épargnants individuels) afin de mutualiser les ressources et les risques car l'accès au crédit contribue à l'amélioration du bien être collectif. Face à la crise actuelle, la finance solidaire n'apporte pas de réponse globale. Cependant, elle peut d'une part amortir les effets de la crise sur les publics les plus fragiles en assurant un accès au crédit, et d'autre part développer ces pratiques solidaires en vue de les diffuser plus largement.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGLIETTA & REBÉRIOUX (2004), *Dérives du capitalisme financier*, Albin Michel, 2004
- ARTIS A (2007), « La « finance solidaire territorialisée » : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation » *Cahier du Ceren*, n° 19, p 20- 40
- BLANC L. (1839), *L'organisation du travail*, Paris, Société de l'industrie fraternelle, 5ème éd., 1847.
- BOYER R., (2009), « Edito : Crise du capitalisme financier », *Revue de la Régulation*, 1<sup>er</sup> semestre 2009
- BOYER R. & SAILLARD Y. (Dir.) (2002), *Théorie de la Régulation. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, Nouvelle édition actualisée [1995].
- CONSEIL D'ANALYSE ECONOMIQUE (2004), *Les crises financières*, La documentation française.
- DEMOUSTIER D (2001), *L'économie sociale et solidaire*, Syros, La découverte, Paris.
- FLANDREAU M. & ZUMER A., (2004) *Les origines de la mondialisation financière, 1880-1913*, OECD Publishing, 2004
- FRETEL A., (2008), « L'association comme réponse à la question sociale du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », *Revue de la régulation*, n°2, janvier 2008, Varia, <http://regulation.revues.org/document1942.html>.

GLÉMAIN, BIOTEAU, ARTIS, (2008), Finances solidaires et territoires : analyses en Bretagne et Pays-de-Loire, *Revue Economique rurale et urbaine*, à paraître

GUESLIN, (1998), *L'invention de l'économie sociale : idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle - 2e édition révisée et augmentée.* - Paris : Economica.

GUTTMAN, R (2002), « Monnaie et crédit dans la théorie de la régulation », in BOYER & SAILLARD (Dir.) (2002), *Théorie de la Régulation. L'état des savoirs*, p 86-93

ORLÉAN A (1999), *Le pouvoir de la finance*, Odile Jacob, Paris

SERVET JM (2006), *Banquiers aux pieds nus – la Micro finance*, Odile Jacob, Paris 2006

SERVET J.-M. ET VALLAT D. (2001), éds, *Exclusion et liens financiers (Rapport 2001)*, Paris, Economica, Paris.

THERET B. (1997), « Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale », In *L'année de la régulation*, La Découverte, Paris, p. 163-228.

VALLAT D (1999), *Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités)*, Thèse de Doctorat (nouveau régime), Université Lyon 2, décembre 1999, 525p.

WALRAS L., (1865), « *Les associations populaires de consommation, de production et de crédit* », leçons publiques, Cercle des Sociétés savantes.